

LES ECHOS DE SAINT-MAURICE

Edition numérique

Germain HAUSMANN

La grille en fer forgé de la clôture de l'Abbaye :
Pourquoi cette grille ?

Dans *Echos de Saint-Maurice*, 2001, tome 96b, p. 43-45

© Abbaye de Saint-Maurice 2014

Pourquoi cette grille ?

Cette grille ne manque pas d'intriguer. Pourquoi se trouve-t-elle à cet empla-



cement, quelle est son utilité, quand a-t-elle été construite ? L'observateur très attentif aurait pu lire une date sur le médaillon suspendu : 1792. Mais il nous a fallu parcourir un livre de comptes des archives pour trouver — par hasard — la réponse à toutes nos questions.

Nos archives nous apprennent que cette grille a eu une réelle utilité pendant les troubles révolutionnaires. Grâce à Dieu, cela fait bien longtemps qu'il ne nous est plus nécessaire de fermer ce magnifique ouvrage de fer forgé.

La source de nos renseignements est un registre à plats rigides relié pleine peau, fermé par des lanières. Les dimensions

extérieures sont 23 x 35 x 6 cm. Les 269 folios sont répartis en 16 cahiers. Ce gros livre manuscrit porte le titre *Comptes de l'Abbaye de 1737 à 1815* et est coté « Armoire n° 49 ». Ces comptes commencent au début de l'abbatit de Jean Joseph Claret (élu le 24 février 1737) qui avait été successivement l'économe, le prieur, puis le procureur de l'Abbaye. Nous avons demandé à notre archiviste, M. Germain Hausmann, de nous aider à éditer et à commenter le texte qui nous intéresse, au folio 149 recto.

Compte de deux grillages 1792

Ce qu'on aurait dû faire à l'Abbaye de Saint-Maurice, il y a quelques siècles, vient seulement d'être exécuté par l'abbé moderne George Schiner¹, savoir deux grillages de fer au bout des deux escalliers du collidor dessus² pour le fermer à clef de nuit, afin que

1° les bons religieux puissent dormir tranquillement sans être exposés de nuit d'être surpris dans leur cellules au risque de leur vie, ainsi qu'on a été avisé d'une conspiration faite à la Val-d'Illé,³ qui devoit s'exécuter à Saint-Maurice le 7e février 1791, mais qui a été heureusement découverte à tems;

et que, 2° les malintentionnés n'eussent plus la facilité de courir de nuit par la cave faire des comptations⁴ excessives à des heures indues, au scandale de la communauté, et même du public, lorsqu'ils avoient la témérité d'escalader les murs de l'enclos pour courir furtivement par la ville, ainsi que l'abbé moderne en a reçu de justes reproches de Son Excellence le nonce de Lucerne le 15 février 1791⁵, et

antérieurement le 8 octobre 1774 de monseigneur Ambiel⁶, évêque de Sion, avec charge d'y remédier autant que possible; l'abbé, n'ayant trouvé remède plus efficace pour empêcher ces irrégularités nocturnes, s'est mis en frais de faire poser deux grillages pour fermer de nuit le collidor où les religieux demeurent à clef qui sera déposée tous les soirs avec les autres clefs de l'église et de la maison dans la chambre ordinaire du supérieur.

On a en même tems barré 6 fenêtres contre le Martolet⁷ coûtent⁸ livres 87 batz 9

On a commencé à fermer les grillages le 7^e mai 1792.

Le 1^r coûte

écus 360 livres 729 batz 2 1/2

Le 2^e coûte

écus 177 batz 9 livres 354 batz 9

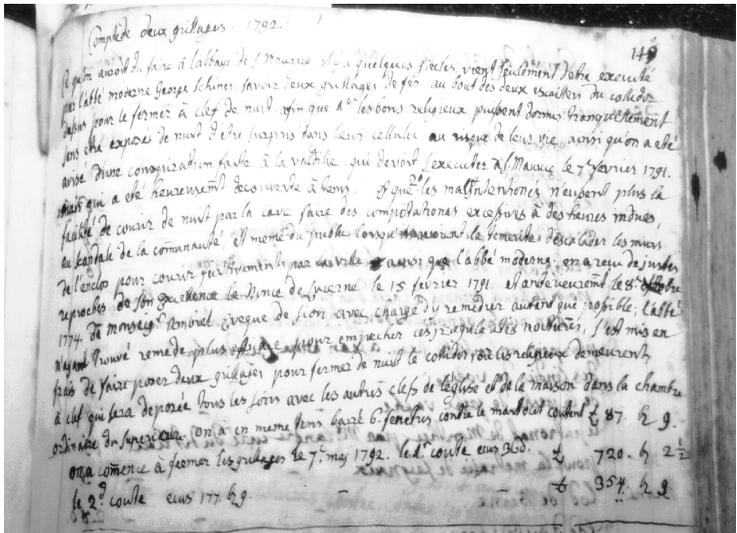
Notes

¹ Jean Georges Schiner, descendant d'un frère du cardinal, est né en 1714. Il entreprend tout d'abord une carrière séculière, puis entre à l'abbaye de Saint-Maurice en 1740 ; élu abbé en 1764, il mourra en 1794. Un contemporain définira ainsi son caractère : « vrai bon religieux, mais médiocre administrateur ».

² Il s'agit donc

des couloirs du premier étage dans lesquels résident toujours les chanoines. Il n'y a plus de traces de l'autre grille.

³ A la suite de l'insurrection du 8 septembre, malgré l'amnistie qui suivit, un certain nombre d'habitants de Val-d'Illiez continuèrent la lutte contre la mainmise des districts du Haut. Un ancien officier de la région, Pierre Rey, prit la tête d'un complot. Selon ses détracteurs, il proposa à ses compagnons d'aller piller l'Abbaye, d'y égorger tous ceux qui leur résisteraient, en particulier le Grand Bailli Sigristen, le secrétaire d'État Roten et l'ancien gouverneur de Saint-Maurice, de Stockalper. Il prétendait avoir 30 hommes à sa disposition qui devaient entrer en action le 8 février (non le 7 comme dit ci-dessus). Ce projet fut éventé par la femme de l'un des conjurés. L'abbé et les autorités, averties, prirent les dispositions nécessaires, ce qu'apprirent en dernières minutes les apprentis révolutionnaires. Leur action n'eut donc pas lieu. Les principaux chefs de cette conjuration furent pris, emprisonnés et condamnés à la pendaison ou à la décapitation.



Le folio 149 de ce gros manuscrit rapporte les coûts des « deux grillages » installés en 1792, ainsi que les très utiles commentaires du comptable.



Reproduction d'une ancienne carte postale.

L'exécution eut lieu le 19 novembre 1791 (pour avoir plus de détails croustillants sur cette affaire, voir Jean-Émile Tamini et Pierre Délèze, *Essai d'histoire de la vallée d'Illiez*, [Saint-Maurice, Saint-Augustin], p. 202-208).

⁴ Comptations : ce mot signifie « action de boire ensemble ».

⁵ Joseph de Vinci, archevêque de Beyrouth, fut nonce à Lucerne de 1785 à 1794. Le texte de la remontrance du nonce n'a pas été retrouvé.

⁶ Monseigneur François Frédéric Ambuel, né en 1704, évêque de Sion de 1760 à 1780. Son admonestation n'a pas été retrouvée.

⁷ Rappelons que le Martolet est une place située entre les bâtiments abbatiaux et la barre de rocher qui surplombe la localité. Avant le XVII^e siècle, s'y trouvait l'église abbatiale. Il est difficile de localiser aujourd'hui ces six fenêtres.

⁸ Sous l'Ancien Régime, il faut distinguer entre pièces de monnaie au nom changeant (Kreutzer, Batz, Écus, Louis, etc) et les mon-

naies de comptes destinées à ramener sous un même dénominateur ces diverses espèces. Ici, il est question de la livre forte ou livre tournois qui se divise en 10 batz, 20 sous et 240 deniers (monnaie de compte). Mais la somme a été réellement payée en écus, en l'occurrence en « petits écus » qui valent 21 batz chacun (monnaie réelle). A noter que le batz est à la fois monnaie de compte et monnaie réelle, avec deux valeurs différentes. Cette double acception, courante à cette époque, ne facilite pas la tâche de l'historien.

*Germain Hausmann et
Chne Olivier Roduit*

Dimensions de la grille :

Largeur totale : 230 cm (porte 115 cm, partie gauche : 60 cm, partie droite : 55 cm).
Hauteur totale : 381 cm (porte : 226 cm, partie supérieure de la grille : 98 cm, décor supérieur : 57 cm). Les barreaux ont une section de 2,2 x 2,2 cm. Les fleurs ont une hauteur d'environ 43 cm.